

TRANSPARENCE • IMPARTIALITÉ • RESPECT • RESPONSABILITÉ

Intégrité

Responsabilité

Respect

Impartialité

Transparence

Notre Ville
Nos valeurs fondamentales
Notre code de conduite



Our City
Our Core Values
Our Code of Conduct

Transparency

Impartiality

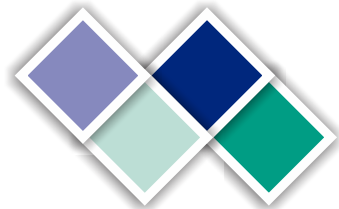
Respect

Accountability



Integrity

TRANSPARENCY • IMPARTIALITY • RESPECT • ACCOUNTABILITY



*This copy of the
City of Ottawa's
Code of Conduct
belongs to:*

*Cet exemplaire
du Code de conduite
de la Ville d'Ottawa
appartient à :*

Steve Kanellakos

C'est un grand honneur de diriger et de soutenir les employés qui travaillent au service des résidents d'Ottawa. La volonté de chacun et chacune d'entre vous de préserver la confiance des résidents est des plus stimulantes pour moi. Merci du dévouement et de l'enthousiasme dont vous faites preuve dans notre important travail.

Les résidents comptent sur nous. Les principes établis dans le Code de conduite contribuent à créer une culture de respect, de responsabilité et de transparence conforme à ce à quoi les résidents sont en droit de s'attendre dans leurs interactions avec la Ville. Le Code de conduite est fondé sur le principe voulant que nous pouvons – – – et devons – – – montrer aux résidents que nous travaillons selon des normes conçues pour accroître la confiance du public.

La force de notre organisation repose sur ses employés, dont les actions quotidiennes reflètent la fierté, l'excellence et l'engagement. Le présent Code de conduite est un pilier de notre organisation : il souligne les grandes valeurs qui guident nos décisions et nos interactions.



Un message du directeur municipal

A message from the City Manager



What makes this organization great, is its employees. Employees at the City of Ottawa demonstrate pride, excellence and commitment in everything they do, each and every day. This Code of Conduct forms a key piece in the foundation of our organization by outlining the core values we use to inform our decisions and interactions.

Our residents count on us. The principles set out in the Code of Conduct foster a culture of respect, accountability and transparency that our residents can expect each time they interact with the City. It is built on the understanding that we can – and should – demonstrate to our residents that we are working to standards that are designed to strengthen their trust and confidence.

It is a great honour to lead and support employees in serving the residents of Ottawa. I am energized by the commitment to preserving our residents' trust that I see demonstrated by each and every one of you. Thank you for the ongoing dedication and enthusiasm you bring to the important work that we do.

Steve Kanellakos



This is the foundation of public service. Public service is a public trust. A public service that does not have integrity will never gain the public trust.

This *Code of Conduct* reflects the shared values that we hold as public servants for the City of Ottawa: the values that preserve the integrity of our municipal government.

***If you have integrity, nothing else matters.
If you don't have integrity, nothing else matters.***
- Alan Simpson

***Si vous faites preuve d'intégrité, rien d'autre n'a d'importance.
Si l'intégrité vous manque, rien d'autre n'a d'importance.***
- Alan Simpson

C'est le fondement des services publics. Ceux-ci reposent sur la confiance de la population, qui ne saurait être gagnée sans intégrité.

Le présent *Code de conduite* traduit les valeurs que nous chérissons en tant que fonctionnaires de la Ville d'Ottawa : les valeurs qui préservent l'intégrité de notre administration municipale.



Nos valeurs communes

L'intégrité est le fondement des services publics, et nos valeurs communes en sont les piliers. À titre d'employés municipaux, nous sommes fiers de travailler avec :

-  transparence
-  impartialité
-  respect
-  responsabilité

Sans toutes ces valeurs, l'intégrité ne peut être réalisée.

Pourquoi est-ce important d'adopter un Code de conduite?

Un Code de conduite établit les valeurs fondamentales que nous appliquons à nos expériences quotidiennes. Lorsque nous mettons ces valeurs en pratique, nous bâtissons une administration municipale qui bénéficie de la confiance du public. Les employés de la Ville obéissent aux critères les plus stricts de comportement éthique et cela devrait se voir. Le moindre relâchement à cet égard vient miner notre intégrité, notre efficacité et, en fin de compte, notre réputation. Le présent Code ne contredit en rien les obligations dont la Ville s'acquitte envers son personnel, conformément à ses divers contrats d'emploi et conventions collectives. De la même manière, certains employés (y compris les médecins, le personnel infirmier, les ingénieurs, les avocats et les comptables) peuvent avoir des obligations professionnelles propres et devraient, advenant l'apparence d'un conflit d'intérêts, chercher à obtenir des éclaircissements auprès de leur gestionnaire et de leur association professionnelle.

À titre d'employés de la Ville d'Ottawa, nous devons respecter ce Code, qui est le nôtre.

Our Shared Values

Integrity is the foundation of public service and our shared values are the pillars that support it.

As City employees, we are proud to perform our work with:

-  **Transparency**
-  **Impartiality**
-  **Respect**
-  **Accountability**

Without all of these, there can be no integrity.

Why is it important to have a Code of Conduct?

A Code of Conduct sets out the core values we apply to our everyday experiences. When we demonstrate these values, we build a City with integrity that has the trust and confidence of the public.

City employees have, and should be seen to have, the highest standards of ethical behaviour – anything less undermines our integrity, our effectiveness, and ultimately our reputation.

Nothing in this Code is meant to conflict with the City's obligations to its employees under its various collective agreements or employment contracts. Similarly, some employees (including doctors, nurses, engineers, lawyers and accountants) may have professional obligations and should seek clarification from both their manager and their professional associations in the case of a perceived conflict.

As employees of the City of Ottawa, this is our Code.

This *Code of Conduct* does not answer every question that is going to come up. Rather, it is designed to promote ethical decision-making and behaviour, to make us think about how ethics guide us in doing our jobs and to reinforce the expectations of us. It is about making ethics and integrity part of the way we think about doing our jobs.

Ethical behaviour is not about finding all the right answers – it is about asking all of the right questions, like:

- Am I putting my own interests before the City's?
- Would I make the same decision if my managers, the public or the media were watching me?
- Will I owe someone a favour if I do this?
- Would I be offered this if I weren't an employee of the City?

If you have a question or if you're looking for guidance, ask your manager or ask the City Solicitor.

Ask until you get an answer.

Le présent *Code de conduite* ne répond pas à toutes les questions qui seront soulevées. Il a plutôt été conçu pour promouvoir la prise de décisions et l'adoption de comportements éthiques, nous faire réfléchir à la manière dont les règles d'éthique nous guident dans l'exécution de notre travail et renforcer les attentes à notre égard. Il fait de l'éthique et de l'intégrité des éléments essentiels de notre conception du travail.

Le comportement éthique ne consiste pas à trouver toutes les bonnes réponses, mais à poser toutes les bonnes questions, par exemple :

- Fais-je passer mes propres intérêts avant ceux de la Ville?
- Prendrais-je la même décision si mes gestionnaires, le public et les médias ne me surveillaient pas?
- Devrai-je une faveur à quelqu'un si je prends cette décision?
- Recevrais-je une telle chose si je n'étais pas un employé de la Ville?

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des conseils, adressez-vous à votre gestionnaire ou au vérificateur municipal.

Posez vos questions jusqu'à ce que vous obteniez une réponse.



Chaque fois que vous faites un geste, agissez comme si tout le monde vous observait. - Thomas Jefferson

Pourquoi la transparence est-elle importante?

En notre qualité de fonctionnaires, nous sommes responsables de nos actions, et cette responsabilité est assurée par la transparence. Nous devons faire preuve d'ouverture et d'honnêteté dans nos rapports avec nos gestionnaires, le public et le Conseil municipal. Comme nous sommes au service de la population, nous devons non seulement bien faire notre travail, mais aussi être ouverts et honnêtes à l'égard de nos actions.

Ce que nous faisons...

Lorsqu'il existe un conflit potentiel entre nos intérêts personnels et ceux de la Ville, nous divulguons cette situation immédiatement, et par écrit et cherchons conseil auprès de nos gestionnaires.

Nous respectons les lois et les politiques municipales qui s'appliquent aux questions telles que la conservation de nos décisions importantes, la conservation des dossiers et l'accès à l'information.

Lorsque nous donnons des renseignements, nous les divulguons en totalité et par écrit.

Nous reconnaissons que les circonstances peuvent changer au fil du temps et que nous pouvons être appelés à divulguer des renseignements de nouveau : le devoir de divulgation est perpétuel.

Lorsque nous sommes abordés par des lobbyistes, nous leur demandons de s'assurer que leurs activités de lobbying sont dûment inscrites au Registre des lobbyistes de la Ville.

Politiques connexes

Politique d'aliénation des véhicules et des équipements du parc automobile
Règlement sur les achats
Registre des lobbyistes



Transparency

Whenever you do a thing, act as if all the world were watching.
- Thomas Jefferson

Why is transparency important?

As public servants we are accountable for what we do and our accountability is ensured by transparency. We must be open and honest in dealing with our managers, the public and City Council. We owe it to the public to not just do our jobs well, but to be open and honest about what we do.

What we do...

Where there might be a conflict between our personal interests and those of the City, we disclose that fact immediately, in writing, and seek guidance from our managers.

We abide by the laws and City policies that apply to such things as keeping records of our important decisions, the retention of records and freedom of information.

We provide full written disclosure when offering information.

We understand that, over time, circumstances can change and we may need to disclose again: the obligation to disclose is a continuing one.

When we are lobbied, we advise the Lobbyist to ensure that the activity is properly recorded in the City's Lobbyist Registry.

Related Policies

Disposal of Fleet Vehicles and Equipment

Purchasing By-law

Lobbyist Registry



Impartiality

Live so that when your children think of fairness and integrity, they think of you.

- H. Jackson Brown, Junior

Why is impartiality important?

As public servants, we have to do our jobs with the City of Ottawa's best interests in mind, not our own. We have to do our jobs without bias, without favour and without allowing outside interests to conflict with work decisions.

What we do...

We make work decisions without consideration of our personal interests or those of our family and friends.

When buying goods or services, we comply with the City's procurement by-laws and policies.

We ensure that our outside activities do not conflict with our jobs.

We do not...

Participate in decisions that benefit ourselves or our friends and family.

Supervise members of our family or make decisions that affect their employment.

Accept gifts, hospitality or entertainment from people who do, or want to do, business with the City.

Related Policies

- Concurrent Employment
- Gifts and Entertainment
- Hiring and Employment of Family Members



Vivez de telle sorte que lorsque vos enfants penseront à la justice et à l'intégrité, ils penseront à vous.

- H. Jackson Brown, fils

Pourquoi l'impartialité est-elle importante?

En notre qualité de fonctionnaires, nous devons nous acquitter de nos tâches tout en gardant en tête les intérêts de la Ville, et non les nôtres. Nous devons accomplir notre travail sans parti pris ni partisanerie et sans permettre que des intérêts externes entrent en conflit avec les décisions que nous prenons dans l'exercice de nos fonctions.

Ce que nous faisons...

Dans l'exercice de nos fonctions, nous prenons toute décision sans égard à nos intérêts personnels ni à ceux de nos parents et amis.

Lorsque nous achetons des biens et des services, nous nous conformons aux politiques et aux règlements municipaux en matière d'approvisionnement.

Nous veillons à ce que nos activités en dehors du travail n'entrent pas en conflit avec nos fonctions.

Ce que nous ne faisons pas...

Nous nous abstenons de participer à des décisions qui pourraient nous avantager ou avantager nos parents et amis.

Nous ne supervisons pas les employés qui sont des membres de notre famille et ne prenons aucune décision qui pourrait influencer sur leur emploi.

Nous n'acceptons ni cadeaux, ni invitations, ni divertissements de personnes qui font affaire avec la Ville d'Ottawa ou désirent le faire.

Politiques connexes

Politique à l'égard de l'emploi simultané

Politique sur les cadeaux et les divertissements

Politique d'embauche et d'emploi des membres de la famille

UNE REMARQUE SUR LA FAMILLE

La Ville d'Ottawa reconnaît l'importance qu'ont nos familles pour nous et l'importance des liens familiaux étroits. Nous devons être conscients que, dans ce *Code de conduite*, les intérêts de nos familles sont aussi nos propres intérêts.

À titre d'employés de la Ville, nous devons nous assurer de ne pas utiliser nos fonctions pour offrir un traitement préférentiel à un parent, à un ami ou à nous-mêmes.

La Ville définit de façon très large le terme « famille », qui peut englober des parents exclus de ce qui est généralement considéré la « famille immédiate », par exemple les cousins et les membres de la belle-famille.

En cas de doute, adressez-vous à votre gestionnaire.

A NOTE ON FAMILY

The City of Ottawa recognizes how important our families are to us, and the importance of close family relationships. We need to be aware that, in this *Code of Conduct*, the interests of our families are also our own interests.

What is important is making sure that we do not use our positions as City employees to give preferential treatment, whether it is to ourselves, our families or our friends.

The City takes a broad approach to the term “family” and it may include relatives beyond what might generally be considered “immediate family”, such as cousins, in-laws, etc.

If in doubt about something, ask your manager.

Impartiality - Avoiding conflicts of interest

8

Why is this important?

Avoiding conflicts of interest is one of the fundamental principles of ethical behaviour. Public confidence in the City can exist only if employees are known to be acting in the public interest, rather than pursuing their own interests.

If faced with a situation where you could directly benefit from a decision you make, you need to disclose your interest, in writing, to your manager and remove yourself from the decision-making process.

The need for disclosure and withdrawal from the decision-making process applies not only to financial interests, but includes any personal benefit, or any benefit to your family and friends.

You also have to be mindful that there are situations where it might look to someone else that you have conflicting interests.

Ask yourself this question: Would someone who knew all of the details of the situation think I might have a conflict of interest?

If the answer is “yes”, then disclose the situation to your manager.

After you have disclosed an actual or potential conflict of interest, you need to avoid any involvement in the matter. That is why disclosure is important: so that others know not to involve you as well.

8

Éviter les conflits d'intérêts constitue l'un des principes fondamentaux du comportement éthique. La confiance que le public accorde à la Ville ne peut exister que si les employés sont connus pour agir dans l'intérêt du public, et non dans le leur.

Pourquoi est-ce important?

Si vous trouvez dans une situation où vous devez prendre une décision qui pourrait vous avantager directement, vous devez aviser par écrit votre gestionnaire de vos intérêts et vous retirer volontairement du processus en question.

L'obligation de divulguer ses intérêts et de se retirer du processus décisionnel ne s'applique pas uniquement aux intérêts financiers, mais aussi aux avantages personnels et à tout avantage dont pourraient bénéficier parents et amis.

Vous devez aussi vous rappeler que dans certaines situations, un tiers pourrait avoir l'impression que vous trouvez en conflit d'intérêts.

Posez-vous la question suivante : Est-ce qu'une personne qui connaît tous les détails de la situation pourrait penser que je me trouve en conflit d'intérêts? Si vous avez répondu « oui », alors vous devez aviser votre gestionnaire de la situation.

Après que vous avez révélé un conflit d'intérêts réel ou potentiel, vous devez éviter toute participation au processus concerné. Voilà pourquoi il importe de divulguer tout conflit d'intérêts : afin que vous collègues prennent soin de ne pas vous impliquer.

L'impartialité - Éviter les conflits d'intérêts

Pourquoi est-ce important?

Nous favorisons la confiance du public envers la Ville en nous assurant que les activités municipales sont menées de façon équitable et sans aucune forme de népotisme. Le public s'attend donc à ce que tout ce qui a trait à l'embauche, aux promotions, aux évaluations de rendement et aux mesures disciplinaires soit fait de manière impartiale. L'impartialité en matière d'emploi aide aussi la Ville à s'acquitter des obligations de ses conventions collectives.

La Ville ne permet pas :

- qu'un employé soit supervisé par un membre de sa famille ou qu'il lui soit subordonné;
- que des membres d'une même famille reçoivent un traitement préférentiel en étant embauchés ou choisis pour pourvoir des postes vacants;
- que des membres d'une famille soient choisis pour doter des postes dont les responsabilités seraient incompatibles avec les postes occupés par d'autres membres de la même famille.

Si vous trouvez dans une situation semblable à celles décrites précédemment ou dans toute situation pouvant susciter des préoccupations relatives au népotisme, vous devriez en aviser votre gestionnaire.

Impartiality - Employment matters**Why is this important?**

We encourage public confidence by ensuring that City business is conducted fairly and free from nepotism. This leads to a shared expectation that all hiring, promotions, performance appraisals and discipline will be undertaken in an impartial manner. Impartiality in employment matters also helps to ensure that the City respects its collective agreement obligations.

The City does not allow family members to be:

- Supervised by or subordinate to one another
- Given preferential treatment in being recruited or selected for vacancies
- Appointed to positions where job responsibilities are incompatible with positions occupied by other family members

If you find yourself in a situation like those described above, or in any other situation that could raise a concern with nepotism, you should disclose it to your manager.

Impartiality - Outside activities

Why is it important?

The City of Ottawa encourages employees to become involved in their community, including participation in such things as community organizations, advocacy groups or charitable associations.

However, it is also possible that some outside activities can interfere with our ability to do our jobs or may undermine the neutrality of the City. It is our shared responsibility to prevent situations where the perception of conflict of interest exists.

What we do...

We remove ourselves from decisions that might affect, or might be seen to affect, the interests of other groups or organizations that we participate in.

We seek a leave of absence if we want to run for elected office, even if it is outside the City or with another level of government, board or committee.

We do not...

Take on other work that,

- Conflicts with our City hours of work
- Interferes with the efficient performance of our duties
- Competes with City services
- Creates a real or perceived conflict of interest with our City duties

Pourquoi est-ce important?

La Ville d'Ottawa encourage ses employés à s'engager auprès de leur communauté, y compris en se joignant à des organismes communautaires, à des groupes d'action sociale ou à des associations de bienfaisance.

Cependant, il se peut aussi que certaines activités menées en dehors du travail entravent notre capacité à remplir nos fonctions ou minent la neutralité de la Ville. Nous avons pour responsabilité commune de prévenir les situations où il y a apparence de conflit d'intérêts.

Ce que nous faisons...

Nous nous abstenons de participer aux processus décisionnels qui pourraient influencer, réellement ou en apparence seulement, sur les intérêts d'autres groupes ou organismes dont nous faisons partie.

Nous demandons à obtenir un congé si nous souhaitons soumettre notre candidature à une charge électorale, même si cette dernière ne relève pas de la Ville ou d'un autre palier de gouvernement, de conseil ou de comité.

Ce que nous ne faisons pas...

Nous n'assumons pas d'autres fonctions qui :

- contreviendraient à notre horaire de travail à la Ville
- nuiraient à l'exécution efficace de nos tâches
- seraient en concurrence avec les services de la Ville
- engendreraient un conflit réel ou perçu entre nos intérêts et nos fonctions à la Ville

L'impartialité - Le devoir de loyauté

Pourquoi la loyauté est-elle importante?

Le Conseil municipal est le porte-parole choisi par les résidents d'Ottawa. Ses membres ont été élus pour établir l'orientation politique de l'administration municipale.

Le public a intérêt à s'assurer que le personnel municipal s'engage à accomplir la volonté et les décisions du Conseil municipal et que les fonctionnaires de la Ville agissent de manière impartiale dans l'exercice de leurs fonctions et sont perçus comme tels.

Compte tenu de l'intérêt des résidents pour des services publics impartiaux, les employés doivent faire preuve de retenue dans leurs critiques à l'égard des politiques municipales et réfléchir à la manière dont leurs commentaires publics pourraient influencer sur la perception de la Ville par la population.

Ce que nous faisons...

Nous reconnaissons que le Conseil municipal est le porte-parole élu des résidents d'Ottawa et en respectons les décisions. Nous établissons une distinction entre nos commentaires et opinions personnels et notre travail à la Ville.

Ce que nous ne faisons pas...

Nous ne formulons pas de remarques qui pourraient porter atteinte à la réputation de la Ville, du Conseil ou de nos collègues.

Nous ne prétendons pas parler au nom de la Ville à moins d'en avoir obtenu l'autorisation expresse.

Nous n'émettons pas d'opinions personnelles en utilisant le papier à en-tête de la Ville, notre adresse électronique de la Ville ou tout autre support qui pourrait permettre de croire à un lien entre nos commentaires et la Ville.

Impartiality - The duty of loyalty

Why is loyalty important?

Ottawa City Council is the elected voice of the citizens of the City of Ottawa. Its members have been elected to set the policy direction of the municipality.

The public has an interest in ensuring that City of Ottawa employees are committed to carrying out the will and decisions of City Council, and that public servants are, and are perceived to be, impartial in carrying out their duties.

Given the public interest in an impartial public service, employees must exercise restraint in any criticism of City of Ottawa policy and consider how their public comments may affect the public perception of the City.

What we do...

We recognize that City Council is the elected voice of the citizens of the City of Ottawa and we respect the decisions of City Council.

We distinguish between our personal comments or opinions and our jobs with the City.

We do not...

Make comments that disparage or harm the reputation of the City, Council or our co-workers.

Claim to speak on behalf of the City unless we have been authorized to do so.

Make personal comments using City letterhead, our City e-mail address or anything else that implies a connection between our personal comments or opinions and the City.



Respect

Find out what it means to me.
- Aretha Franklin

What does it mean at the City of Ottawa?

We are guardians of public funds and responsible for delivering a wide range of important public services, which are supported by members of the public through their taxes. We owe the public nothing less than our full commitment to doing the best job we can.

Our own actions reflect on our co-workers and define our workplace. We have an obligation to help build pride in our City, to respect the dignity and diversity of our colleagues and to treat them as we would like to be treated ourselves.

While it takes hard work to gain the respect of others, even small lapses can erode confidence in the City. To ensure that our conduct does not diminish respect for ourselves, our co-workers and for the City, we maintain and exemplify the highest standards of behaviour.

Related Policies

- Corporate Vehicle and Equipment Idling*
- Equity and Diversity*
- Hospitality (Internal) for City Employees*
- Personal Use of City Vehicles*
- Petty Cash Funds and Change Floats*
- Responsible Computing*
- Violence in the Workplace*
- Workplace Harassment*

Trouvez ce que cela signifie à mes yeux.
- Aretha Franklin

Que signifie le respect à la Ville d'Ottawa?

Nous sommes les gardiens de fonds publics et avons pour responsabilité de fournir une vaste gamme de services importants que les résidents financent au moyen de leurs impôts fonciers. Nous ne devons rien de moins à la population que d'honorer notre engagement complet à faire notre travail du mieux que nous le pouvons.

Nos propres actions ont une incidence sur nos collègues et définissent notre lieu de travail. Nous avons l'obligation de contribuer à forger notre sentiment de fierté à l'égard de la Ville, de respecter la dignité et la diversité de nos collègues et de traiter ces derniers de la manière dont nous voudrions l'être nous-mêmes.

Il est difficile d'obtenir le respect d'autrui, et même les plus petits écarts peuvent éroder la confiance du public envers la Ville. Afin que notre conduite ne mine pas le respect que nous avons pour nous-mêmes, pour nos collègues et pour la Ville, nous devons adopter et maintenir les normes de comportement les plus exemplaires.

Politiques connexes

Politique sur les moteurs tournant au ralenti des véhicules et machines municipaux

Politique d'équité et de diversité

Politique générale sur l'offre par la Ville de rafraîchissements et de repas à ses employés

Politique sur l'utilisation des véhicules municipaux à des fins personnelles

Fonds de la petite caisse et de la petite monnaie

Politique en matière de responsabilité informatique

Politique en matière de violence au travail

Politique sur le harcèlement en milieu de travail



Ce que nous faisons par preuve de respect...

- Nous nous consacrons entièrement à l'exécution de nos tâches durant nos heures de travail et ne laissons pas nos activités personnelles (par exemple, lire un magazine et naviguer sur Internet) nuire à notre travail.
- Nous assurons la sécurité et la protection constantes des biens dont nous avons la garde dans le cadre de nos fonctions (y compris les sommes en espèces, les chèques, les documents, les stocks et le matériel).
- Nous traitons avec soin les renseignements confidentiels et ne les divulguons que conformément à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (LAIMVP).
- Nous considérons nos décisions importantes.
- Nous faisons preuve d'honnêteté, de politesse et de courtoisie dans nos rapports avec autrui, que nous traitons avec le public, avec le Conseil municipal ou avec nos collègues.
- Nous reconnaissons que nous représentons la face publique de la Ville et nous habitons par conséquent de manière appropriée.
- Nous favorisons une atmosphère de collégialité et appuyons nos collègues dans l'exercice de leurs fonctions.
- Nous fournissons quotidiennement un excellent service à la clientèle.

Things we do to show respect...

- We devote ourselves fully to our jobs during our working hours and do not allow our personal activities (e.g. reading a magazine, surfing the internet, etc.) to interfere with our work.
- We ensure that all property (including cash, cheques, documents, inventories and equipment) in our care as part of our job is properly secured and protected at all times.
- We handle sensitive and confidential information with care and disclose only in accordance with the Municipal Freedom of Information and Protection of Privacy Act ("MFIPPA").
- We keep records of our important decisions.
- We are honest, polite and courteous when we deal with people, whether they are members of the public, City Council or our co-workers.
- We recognize that we are the public face of the City, so we dress appropriately.
- We foster an atmosphere of collegiality and support our co-workers in their work.
- We provide excellent customer service every day.

We do not...

- Harass or intimidate others. The City has absolutely no tolerance for this kind of behaviour.
- Download or install personal software without prior written consent from management.
- Manipulate, falsify, alter or amend documents, information or records for fraudulent purposes.
- Access, distribute or display inappropriate material (including sexually explicit, discriminatory, abusive, defamatory or obscene material) using City property, including the City's computer network.
- Publicly disparage the City, our co-workers or City Council.

Related policies

*Access to Employee Files Procedures
Re-employment*

*Procédures d'accès aux dossiers des employés
Politique de réembauchage*

Politiques connexes

- Nous ne harcelons ni n'intimidons personne. La Ville ne tolère aucunement ce type de comportement.
- Nous ne téléchargeons ni n'installons de logiciels personnels sans en avoir obtenu l'autorisation écrite de la direction.
- Nous nous abstenons de manipuler, de falsifier ou de modifier des documents, des renseignements ou des dossiers à des fins frauduleuses.
- Nous n'accédons pas à du matériel jugé inapproprié (y compris du matériel sexuellement explicite, discriminatoire, offensant, diffamatoire ou obscène), ni n'en distribuons ou n'en affichons au moyen de biens appartenant à la Ville, y compris son réseau informatique.
- Nous ne dénigrions ni la Ville, ni nos collègues, ni le Conseil municipal.

Ce que nous ne faisons pas...

Dans la Rome antique, une tradition voulait que l'ingénieur d'un pont assumât la pleine responsabilité pour son travail en se tenant sous l'arche au moment où l'on y posait la clé de voûte.
- Michael Armstrong

Pourquoi la responsabilité est-elle importante?

Le présent *Code de conduite* établit une vision de transparence, de respect et d'impartialité pour le personnel de la Ville d'Ottawa. Nous sommes fiers d'observer quotidiennement ces principes dans l'exercice de nos fonctions et encourageons la responsabilité à cet égard. Nous savons que tout écart de conduite par rapport aux valeurs décrites dans le présent document ne peut qu'éroder notre réputation et, en fin de compte, notre intégrité. Nous devons à nos contribuables et à nous-mêmes d'assumer la pleine responsabilité de nos actes.

Ce que nous faisons...

- Nous connaissons le contenu du *Code* et en observons les principes.

- Nous divulguons immédiatement toute violation du *Code*, qu'elle ait été commise par nous ou par un collègue.

- Nous collaborons activement aux enquêtes portant sur des actes présumés répréhensibles.

- Nous comprenons que les violations du *Code* entraînent la prise de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

- Nous cherchons conseil auprès du greffier municipal et du Bureau du contentieux en ce qui a trait à l'interprétation du *Code*.

- Nous observons le *Code* au quotidien dans notre travail et en passons en revue le contenu dans le cadre de notre cycle annuel de planification du rendement.



Accountability

The ancient Romans had a tradition: whenever one of their engineers constructed an arch, as the capstone was hoisted into place, the engineer assumed accountability for his work in the most profound way possible: he stood under the arch.

- Michael Armstrong

Why is accountability important?

This *Code of Conduct* sets out a vision of City of Ottawa employees as transparent, respectful and impartial. We are proud to live these principles in our work every day and we encourage accountability in this regard. We know that breaches of the values set out in this *Code* can only erode our reputation and, ultimately, our integrity. We owe it to the taxpayer and to ourselves to be accountable for our actions.

What we do...

- We know the *Code* and comply with its principles.
- We disclose breaches of the *Code* immediately, whether they are committed by ourselves or a co-worker.
- We fully cooperate with investigations into alleged wrongdoing.
- We understand that breaches of the *Code* shall be subject to disciplinary action, up to and including termination.
- We seek interpretation of the *Code* from the City Clerk and Solicitor's office.
- We make observance of the *Code* part of our daily work and review the *Code* as part of our annual performance planning cycle.

We do not...

- Retaliate against anyone who has come forward with a complaint, or any witnesses to complaints.
- Assume that violations of the values in this *Code* are someone else’s problem.

Reporting and Whistleblower Protection

If you become aware of a violation of the *Code of Conduct* or another City policy, you should report the matter to your manager, the City Solicitor, the City Manager or the Auditor General.

No employee will be disciplined for making a report in good faith about a violation of this *Code of Conduct* or another City policy, nor will the City tolerate any retaliation against an employee who has made such a complaint or participated in an investigation. However, an employee making false accusations will be disciplined.

Related Policies

Discipline – Corporate Policy
Fraud and Other Similar Irregularities

semblables
Politique générale régissant la fraude et autres irrégularités
Politique générale en matière de discipline

Politiques connexes

- Nous n'usons pas de représailles envers quiconque a déposé une plainte ou témoigné à propos d'une plainte.
- Nous ne présumons pas que la violation des valeurs édictées dans le présent *Code* ne nous concerne pas.

Le signalement des violations et la protection des dénonciateurs

Si vous êtes au courant d'une violation du *Code de conduite* ou d'une autre politique de la Ville, vous devriez en aviser votre gestionnaire, le chef du contentieux, le directeur municipal ou le vérificateur général.

Aucun employé ne fera l'objet de mesures disciplinaires pour avoir signalé de bonne foi une violation du présent *Code de conduite* ou de toute autre politique municipale. La Ville ne tolérera aucune forme de représailles à l'égard d'un employé qui a déposé une plainte ou participé à l'enquête qui en découle. Cependant, tout employé qui prononcera de fausses accusations fera l'objet de mesures disciplinaires

Ce que nous ne faisons pas...